

**AMÉNAGEMENT FAUNIQUE**  
**ET MISE EN VALEUR**  
**DE LA COMMUNE DE LA**  
**BAIE-DU-FEBVRE**



Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche  
Direction régionale de Trois-Rivières

**OCTOBRE 1988**

**AMÉNAGEMENT FAUNIQUE**  
**ET MISE EN VALEUR**  
**DE LA COMMUNE DE LA**  
**BAIE-DU-FEBVRE**



Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche

Direction régionale de Trois-Rivières

OCTOBRE 1988

Les personnes suivantes ont participé à la réalisation de ce projet:

Pour le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche:

Jean-Claude Bourgeois

Daniel Dolan

Clément Gauthier

Christian Hart

Jacques Picard

Pour Canards Illimités Canada:

Yvon Champagne

Jean-Pierre Laniel

Marc Surprenant

## TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES	ii
INTRODUCTION	
Historique	1
DESCRIPTION DU TERRITOIRE	2
UTILISATION DU TERRITOIRE	
I- FAUNIQUE	
1- La sauvagine	2
2- Les poissons	3
II- AGRICULTURE	3
III- EDUCATIVE ET SPORTIVE	
1- Observation	4
2- Chasse à la sauvagine	4
PROBLEMATIQUE	
1- Agriculture et halte migratoire	4
2- Confinement de la sauvagine et chasse	5
3- Observation de la sauvagine	5
4- Reproduction et survie des poissons	5
DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS	5
I- Aménagements pour la sauvagine	
1- Marais permanent	6
2- Halte migratoire et site de reproduction	6
II- Aménagements pour le poisson	
1- Fossés piscicoles	7
2- Marais et fossés	7
COUTS RELATIFS A LA LOCATION ET AUX AMENAGEMENTS FAUNIQES DU TERRITOIRE	8
GESTION ET STATUT DU TERRITOIRE	8
CONCLUSION	9
LISTE DES ETUDES	10

LISTE DES FIGURES

- FIGURE 1 Localisation du projet (carte 1:250 000)
- FIGURE 2 Localisation du projet (carte 1:50 000)

## INTRODUCTION

### Historique

L'objectif de ce projet est de protéger et d'améliorer pour la faune environ 330 hectares de terres situées dans la Commune de la Baie-du-Febvre.

Le projet inclut la location, par la Fondation Héritage Faune, de ce territoire pour une période de 21 ans; son aménagement pour un minimum de 30 ans comme site de reproduction et halte migratoire de la sauvagine par Canards Illimités (Canada); l'amélioration des conditions de fraye et d'alimentation des poissons de même que le développement des activités de chasse à la sauvagine et d'interprétation faunique.

L'ensemble de ces interventions visent à protéger des habitats fauniques menacés par l'endiguement du territoire à des fins agricoles<sup>1</sup> et à contrer l'extension de cultures non compatibles avec la faune. Sur les rives du lac Saint-Pierre, certains secteurs sont d'ailleurs déjà endigués ou sur le point de l'être.

Depuis 1982, plusieurs études ont démontré l'importance du territoire pour la faune. Que ce soit comme site d'importance pour le poisson ou comme site qualifié d'habitat prioritaire pour la sauvagine.

Compte tenu de l'importance du projet, celui-ci est inclus dans l'entente quinquennale pour l'acquisition et l'aménagement des habitats fauniques<sup>2</sup>.

---

1 Ministère des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 1981.

2 L'entente quinquennale a pour participants: le MLCP, l'O.P.D.Q., la Fondation de la faune du Québec, Habitat-Canada, Canards Illimités (Canada).

## DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Le territoire visé par le projet est localisé sur la rive sud du lac Saint-Pierre et il est borné au nord par ce dernier, au sud par la concession des Seize, à l'ouest par les limites de la municipalité de Baie-du-Febvre et à l'est par la partie non louée de la Commune (fig. 1 et 2).

Ce territoire est soumis à la crue printanière; près de 323 ha, soit 98% de sa superficie, sont situés sous la récurrence deux ans. L'inondation s'étend généralement du début avril à la mi-mai. Fréquemment, les terres basses demeurent inondées jusqu'au début de juin.

Cette section de la Commune est constituée de marécage arbustif (63 ha) en bordure du lac et de prairies humides avec arbustes (252 ha) dans sa partie sud. De nombreux marais (17) peu profonds sont répartis dans ces habitats, ceux-ci s'asséchant pour la plupart au cours de l'été.

L'inondation et le type de végétation qui prévalent dans ce secteur procurent des conditions très favorables à la frayé et à l'alimentation des poissons.

## UTILISATION DU TERRITOIRE

### I- FAUNIQUE

#### 1- La sauvagine

Le territoire est utilisé par la sauvagine lors des migrations printanières; on y dénombre au sommet de la migration près de 1 500 canards barboteurs et moins de 1 000 bernaches du Canada. Parmi les canards barboteurs, on retrouve par ordre d'importance, les canards Pilet, Noir, Malard et les Sarcelles à ailes vertes et à ailes bleues. Le territoire est d'ailleurs classé comme habitat prioritaire de la sauvagine puisqu'il attire plus de 200 canards et oies au km<sup>2</sup> lors du sommet de la migration printanière<sup>1</sup>. Le territoire constitue un site potentiel pour la nidification des canards. A l'automne, celui-ci est peu fréquenté par la sauvagine d'une part, à cause du dérangement créé par la chasse et d'autre part, par le confinement engendré par l'effet attractif du refuge d'oiseaux migrants de Nicolet.

---

<sup>1</sup> Loi sur la conservation et la mise en valeur des habitats et de la faune de la région du lac Saint-Pierre.

## 2- Les poissons

Au cours de la crue printanière, l'eau des plaines d'inondation se réchauffe plus rapidement que l'eau du lac Saint-Pierre, cette situation permet la prolifération de nourriture (micro-organismes) et la maturation précoce des oeufs des poissons.

Les espèces les plus caractéristiques sont la Perchaude, le Grand Brochet et le Grand Corégone. Les deux premières espèces utilisent le secteur pour la reproduction alors que les effectifs de Grand Corégone sont constitués d'alevins qui viennent s'y nourrir (alevinage). Plusieurs autres espèces de poissons utilisent également le territoire à cette période. Notons, par ailleurs, que la Perchaude est la principale source de revenu printanière des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre.

De plus, le site est classé comme étant de qualité moyenne pour la fraye et forte comme lieu d'alevinage pour les poissons du lac Saint-Pierre<sup>2</sup>.

## II- AGRICULTURE

Le territoire de la Commune faisait autrefois office de pâturage communal; depuis quelques années, ce type d'utilisation a complètement disparu. A l'intérieur du secteur de la Commune qui est loué dans le cadre du présent projet (voir cartes en annexe), seule une petite partie, 7 hectares, a déjà été cultivée; il s'agissait dans ce cas de céréales à paille. A d'autres endroits, on a fauché les prairies humides afin de contrôler la repousse arbustive (21 ha).

Par ailleurs, dans la Commune, mais à l'extérieur de la superficie louée à la Fondation, on procède depuis quelques années à des cultures maraîchères (choux, épinards), parfois sans beaucoup de succès. En périphérie, les agriculteurs produisent principalement du maïs, des céréales à paille et des plantes fourragères.

---

<sup>2</sup> Plan de conservation et de mise en valeur des habitats et de la faune de la région du lac Saint-Pierre. MLCP, 1988.



### III- EDUCATIVE ET SPORTIVE

#### 1- Observation

Bien qu'une tour d'observation ait été érigée sur les terrains de la Commune (partie non louée), les activités d'observation y sont négligeables. En effet, lors de la migration printanière, le site est difficile d'accès, à cause de l'inondation, et la sauvagine y est peu abondante. De plus, plusieurs ornithologues amateurs parcourent le territoire, bénéficiant ainsi de nombreuses observations dignes d'intérêt. C'est, par exemple, un des rares endroits où niche le Phalarope de Wilson au Québec. En hiver, de nombreux spécimens d'Harfang des neiges y sont observés.

#### 2- Chasse à la sauvagine

La chasse à la sauvagine, dans le secteur loué de la Commune, est davantage localisée dans les marais peu profonds qui ne se sont pas asséchés au cours de l'été ou qui ont pu être remis en eau à la faveur d'une crue automnale. On peut sans doute qualifier l'utilisation de ce territoire pour la chasse de marginal, si on le compare à celle des marais adjacents, dans le lac Saint-Pierre, ou aux champs cultivés de maïs ou de céréales à proximité. Toutefois, depuis quelques années, la chasse à l'Oie blanche, avec appelants, dans les champs se développe et semble procurer des rendements satisfaisants. De plus, les chemins qui traversent la Commune sont utilisés, comme voies d'accès au lac Saint-Pierre, par les chasseurs.

### PROBLEMATIQUE

#### 1- Agriculture et halte migratoire

L'inondation printanière et sa durée sont sans contredit les contraintes majeures à la culture de céréales dans ce secteur. Par ailleurs, l'absence de cultures implique une moins grande ressource alimentaire pour la sauvagine, principalement les oies et les bernaches. Ceci explique une densité réduite de ces espèces au printemps, malgré la présence de l'inondation et la quiétude des lieux.

A l'automne, les prairies naturelles sont aussi moins attrayantes pour la sauvagine que les cultures céréalières récoltées dans les champs avoisinants.

2- Confinement de la sauvagine et chasse

Après l'ouverture de la saison de chasse, 95% des canards barboteurs présents au lac Saint-Pierre se confinent dans le refuge d'oiseaux migrateurs de Nicolet situé à proximité. Les oiseaux ainsi rassemblés sont plus vulnérables aux accidents environnementaux: déversement d'hydrocarbure, épidémies, etc.

3- Observation de la sauvagine

L'observation de la sauvagine au printemps est ici limitée par l'inondation qui rend inaccessible une portion des sites potentiellement intéressants pour cette activité.

4- Reproduction et survie des poissons

Quant aux poissons, bien que les conditions y soient généralement favorables, de nombreux spécimens demeurent emprisonnés dans les marais peu profonds lors du retrait des eaux suivant la période d'inondation. Il est aussi probable que des oeufs et des alevins soient asséchés lors d'une décrue précoce. L'efficacité réduite des ruisseaux entre les marais et le lac ne permet pas la circulation adéquate des poissons et de leurs alevins. Une telle situation a été vérifiée au printemps 1988 alors qu'un bon nombre de poissons restèrent emprisonnés dans les marais peu profonds.

DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS

Le 5 juillet 1988, la Fondation Héritage Faune signait un bail de location de la Commune de Baie-du-Febvre. A la même occasion, une entente tripartite était convenue entre Canards Illimités (Canada), la Commune et la Fondation au sujet de l'aménagement faunique du territoire loué.

Les partenaires de ce projet ont élaboré des concepts d'aménagements propres à satisfaire les exigences écologiques de la sauvagine et des poissons basés sur les principes directeurs suivants:

- A. Compenser la perte de halte migratoire de la Bernache du Canada causée par l'endiguement à des fins agricoles des terres avoisinantes;
- B. Respecter le principe qu'il n'y ait pas de perte nette d'habitat du poisson et, dans la mesure du possible, améliorer cet habitat;

- C. Eviter la traverse de structures, telles des digues, par les poissons;
- D. Favoriser la diversité des habitats;
- E. Favoriser l'exploitation et l'observation de la faune.

Ces aménagements permettront de régler les problèmes de reproduction, d'élevage des couvées, de halte migratoire et de confinement de la sauvagine, de même que ceux de fraye et d'alevinage des poissons et ce tout en favorisant la chasse et l'observation de la sauvagine.

#### I- AMENAGEMENTS POUR LA SAUVAGINE

Les aménagements qui ont été retenus pour la sauvagine sont le marais permanent et un aménagement remplissant le rôle de halte migratoire et de site de reproduction. L'intégrité de ces aménagements est garantie par bail pour une période d'au moins 30 ans.

Notons que de façon générale, un contrôle du couvert sera effectué pour favoriser la présence de nichées. Ce contrôle ne sera effectué qu'après le départ des couvées pour diminuer le risque de destruction des nids soit après le 15 juillet.

##### 1- Marais permanent

Un marais permanent de plus de 30 ha sera créé. Ce bassin sera alimenté en eau lors de la crue et/ou par les ruisseaux qui coulent à proximité. L'eau y sera maintenue de façon permanente. Cette unité constituera un habitat de première qualité pour les couples de canards barboteurs et pour l'élevage de leur couvée.

##### 2- Halte migratoire et site de reproduction

Ce type d'aménagement d'environ 25 ha vise à favoriser la création d'habitats propices (plantes fourragères) à la nidification et l'élevage des couvées de sauvagine afin de rencontrer les objectifs du plan nord-américain de gestion de la sauvagine de même qu'à créer des secteurs d'alimentation pour cette dernière lors de sa halte migratoire en favorisant la culture de maïs et de céréales.

Le développement d'un réseau de haltes migratoires, dont la Commune de Baie-du-Febvre fera partie, est un des éléments qui vise à résoudre le problème du confinement des oiseaux dans le refuge de Nicolet. Cet aménagement est de nature à favoriser une meilleure répartition de la sauvagine et à améliorer la qualité de la chasse.

Il est constitué de bandes de terrain cultivées. Entre chaque bande, des fossés de bonne largeur (min. 40 pieds) permettent d'y maintenir de l'eau. Des structures de contrôle et des pompes sont prévues afin d'alimenter les fossés et d'y conserver l'eau. Les poissons n'auront pas accès à ce type d'aménagement. La gestion de l'eau dans les fossés permettra la culture des bandes agricoles vers le 10 mai, période à laquelle les oies et les bernaches ont complété l'utilisation du secteur.

## II- AMENAGEMENTS POUR LE POISSON

En ce qui concerne l'habitat du poisson, un des objectifs est de protéger cet habitat: la location pour une période de 21 ans par la Fondation Héritage Faune est une mesure qui en garantit l'intégrité. Par ailleurs, deux mesures seront mises en oeuvre pour améliorer cet habitat soit:

### 1- Fossés piscicoles

Cet aménagement de 7 ha vise à favoriser la fraye des perchaudes. Il s'agit de fossés parallèles en bordure du lac et dont les berges seront revégétées de plantes qui assureront le support des oeufs de perchaudes. La proximité du lac permettra le retrait des géniteurs et des alevins. Aucune structure de contrôle de l'eau n'est prévue dans cet aménagement.

### 2- Marais et fossés

Ce type d'aménagement vise à solutionner le problème de l'emprisonnement des poissons dans de petits marais peu profonds. On dénombre sur le territoire 17 de ces petites mares représentant près de 15 ha au total. Il favorisera l'accès et le retrait des poissons à des secteurs de fraye et d'alimentation pour plusieurs espèces de poissons dont la Perchaude, le Grand Brochet, le Grand Corégone et la Barbotte brune.

Il s'agit ici de creuser des ruisseaux qui réuniront les petits marais au lac Saint-Pierre. Dans certains cas des marais seront rajeunis, lorsqu'ils sont dominés par les quenouilles, en y créant des trouées.

Des structures de contrôle permettant de conserver un niveau d'eau intéressant pour la maturation des oeufs et le développement des alevins sont prévues. Celles-ci seraient mises en place après que les poissons auront pénétré dans la plaine d'inondation puis enlevées au moment où la survie des couvées de sauvagine et celle des poissons sera assurée.

#### COUTS RELATIFS A LA LOCATION ET AUX AMENAGEMENTS FAUNIQUES DU TERRITOIRE

Les dépenses relatives à ce projet se répartissent en la location du territoire pour une période de 21 ans, la réalisation des aménagements pour la sauvagine et la réalisation des aménagements pour les poissons.

Globalement, le projet est évalué à 900 000 \$.

#### GESTION ET STATUT DU TERRITOIRE

Un comité exécutif formé de membres de différents partenaires assurera la gestion et le développement du territoire en location.

Ce comité sera formé par des représentants de la Fondation Héritage Faune, de la Fédération Québécoise de la Faune, du groupe SARCEL et de la société ornithologique du Centre du Québec. Il aura, entre autres, comme tâches d'élaborer les orientations et les objectifs généraux en ce qui concerne l'interprétation, la gestion de la chasse, la protection et la mise en valeur des habitats fauniques. Il pourra ainsi planifier, diriger et coordonner les différentes activités qui auront lieu sur ce territoire. Afin d'offrir et de maintenir une bonne qualité de chasse sur le territoire, il conviendrait d'y établir une chasse de type contrôlée comme elle se pratique déjà dans la région immédiate.

Finalement, ce projet se limitant au secteur des terres privées, il ne pourra en aucun cas constituer une contrainte à l'accessibilité des secteurs publiques. Au contraire, ce projet améliorera l'accessibilité en garantissant deux accès à quiconque veut se rendre aux abords du lac Saint-Pierre soit: le long du ruisseau Leblanc et qui mène aux chalets et un second longeant la rivière Colbert.

CONCLUSION

Le plan de conservation et de mise en valeur des habitats et de la faune du lac Saint-Pierre a permis d'identifier, pour le territoire de la Commune, les problèmes reliés à la faune et son habitat de même qu'à leur utilisation par l'homme.

Les solutions que propose ce projet permettront:

- 1- de protéger l'intégrité de ce territoire par sa location à long terme (21 ans),
- 2- d'améliorer, pour la sauvagine, la qualité du territoire comme site de reproduction, d'élevage des couvées, de halte migratoire et ce, pour une période de 30 ans,
- 3- de contrer le phénomène de confinement de la sauvagine occasionné par la proximité du refuge d'oiseaux migrateurs de Nicolet,
- 4- d'optimiser la fraye et l'alevinage de plusieurs espèces de poissons dont la perchaude,
- 5- de procurer de nouveaux sites d'observation et de chasse à la sauvagine.

LISTE DES ETUDES

- ASSELIN, R. 1981. Projet d'endiguement des terres-basses entre Baieville et Nicolet-Sud avec aménagement à vocation agricole et faunique. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Nicolet. 51 p.
- BARIBEAU, L., J.G. LANOUILLE et C. TESSIER. 1981. Problématique des interventions de l'homme dans l'écosystème riverain du lac Saint-Pierre (Québec). G.D.G. Environnement Mauricie inc. 106 p.
- BELAIR, J.L. et J.L. LETHIECQ. 1982. Utilisation des terres, lac Saint-Pierre, 1982. Programme d'acquisition de connaissances sur les terres inondables du lac Saint-Pierre. Environnement Canada, Direction générale des terres. 15 p.
- BENDWELL ET ASSOCIES LTEE. 1985. Détermination de l'abondance du zooplancton dans le lac Saint-Pierre pour la période de crue printanière de 1984. Bendwell et Associés ltée, pour le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, Direction régionale de Trois-Rivières, Trois-Rivières. 56 p.
- BENOIT, J., J.-C. BOURGEOIS, S. DESJARDINS et J. PICARD. 1988. Plan de conservation et de mise en valeur des habitats et de la faune de la région du lac Saint-Pierre, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, Directions régionales de Montréal et de Trois-Rivières. 126 p. + 1 carte.
- BENOIT, J., R. BERGERON, J.-C. BOURGEOIS, S. DESJARDINS et J. PICARD. 1987. Les habitats et la faune de la région du lac Saint-Pierre: synthèse des connaissances, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, Directions régionales de Montréal et de Trois-Rivières. IX + 123 p. + 1 carte.
- BOURGEOIS, J.-C. et D. DOLAN. (En préparation). Dénombrement aérien de la sauvagine en migration d'automne sur le fleuve Saint-Laurent entre Berthier et Grondines en 1982, 1983 et 1984, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Trois-Rivières.

- BOURGEOIS, J.-C., J. BOURGEOIS, D. LEHOUX et M. DARVEAU. 1983. Bilan d'activité diurne de la sauvagine et sélection des types de culture pour son alimentation lors de la halte migratoire printanière dans le secteur Nicolet-Longue Pointe, lac Saint-Pierre. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. Service canadien de la faune. (Version provisoire). 99 p.
- BOURGEOIS, J.-C. et D. DOLAN. (En préparation). Estimation de l'abondance des couvées de canards sur les rives du lac Saint-Pierre, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Trois-Rivières.
- BOURGET, A., D. LEHOUX et J. ROSA. 1977. Importance du Saint-Laurent pour la sauvagine, Québec. Comité d'étude sur le fleuve Saint-Laurent, Service canadien de la faune, Québec, Rapp. tech. 2. 51 p.
- CONSEIL CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT. 1985. Avis complémentaire sur la protection des terres alluviales du lac Saint-Pierre, juin 1985; pour le Ministre de l'Environnement. 75 p.
- CONSEIL CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT. 1984. Avis sur la protection des terres alluviales du lac Saint-Pierre, octobre 1984; pour le Ministre de l'Environnement du Québec. 40 p.
- DOLAN D. et J.-C. BOURGEOIS. 1986. Abondance et distribution de la sauvagine dans la région du lac Saint-Pierre, aux printemps de 1984 et 1985, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Trois-Rivières. 32 p.
- DOLAN, D., J.-C. BOURGEOIS, J. BOURGEOIS et D. LEHOUX. 1983. Bilan d'activité nocturne de la Bernache du Canada lors de la halte migratoire printanière dans le secteur Nicolet-Longue Pointe, lac Saint-Pierre. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec et Service canadien de la faune. 53 p.
- GOSSELIN, M. 1986. Etude socio-économique sur le site d'observation à Baieville au lac Saint-Pierre, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, Service d'analyse et programmation, Trois-Rivières. 9 p.



- HART, C. 1983. Sites d'observation au lac Saint-Pierre: analyse socio-économique. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, Service des parcs et du plein air, Trois-Rivières. 32 p.
- JACQUES, D. 1986. Cartographie des terres humides et des milieux environnants du lac Saint-Pierre. Denis Jacques inc. pour Corporation pour la mise en valeur du lac Saint-Pierre et Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 70 p.
- LEHOUX, D., A. BOURGET, P. DUPUIS et J. ROSA. 1985. La sauvagine dans le système du Saint-Laurent. Environnement Canada, Service canadien de la faune. 69 p.
- MAILHOT, Y., J. SCROSATI, D. BOURBEAU, M. BERNARD, J.-C. BOURGEOIS et D. DOLAN. 1984. Plan de gestion faunique de la Zac Saint-Pierre. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Trois-Rivières. 234 p.
- MINISTERE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE DU QUEBEC. 1987. Plan directeur pour la conservation et la mise en valeur de la région du lac Saint-Pierre. 135 p. + 38 annexes.
- NORMAN, M. 1987. Cartographie de la crue printanière du lac Saint-Pierre aux printemps 1983-1984, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, Direction régionale de Trois-Rivières, Trois-Rivières. 15 p.
- PICARD, J. et M. NORMAN. 1982. La plaine d'inondation du lac Saint-Pierre. Son utilisation par la faune ichthyenne. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, Direction régionale de Trois-Rivières, Trois-Rivières. 25 p.
- ROY, C. 1986. Aspects socio-économiques de la pêche commerciale dans la région du lac Saint-Pierre en 1983. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Trois-Rivières. 36 p.

- SOLECO CONSULTANTS INC. 1983. Analyse et interprétation d'échantillons de benthos et de zooplancton récoltés dans divers habitats de la plaine d'inondation du lac Saint-Pierre. Soleco Consultants inc. pour le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Trois-Rivières. 81 p.
- TESSIER, C. et R. COUTURE. 1984. Etudes des populations de poissons de la plaine de débordement du lac Saint-Pierre (Québec). Secteur Rive-Sud. Université du Québec à Trois-Rivières pour le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. Direction régionale de Trois-Rivières, Trois-Rivières. 30 p.
- VERRET L. et R. SAVIGNAC. 1985. L'habitat du poisson dans la plaine d'inondation de la rive sud du lac Saint-Pierre. Ministère des Pêches et des Océans du Canada, Direction de la recherche sur les pêches. Rapp. manuscrit canadien des sciences halieutiques et aquatiques no 1853, Québec. 60 p.

**LOCALISATION  
PROJET: COMMUNE DE BAIE-DU-FEBVRE**

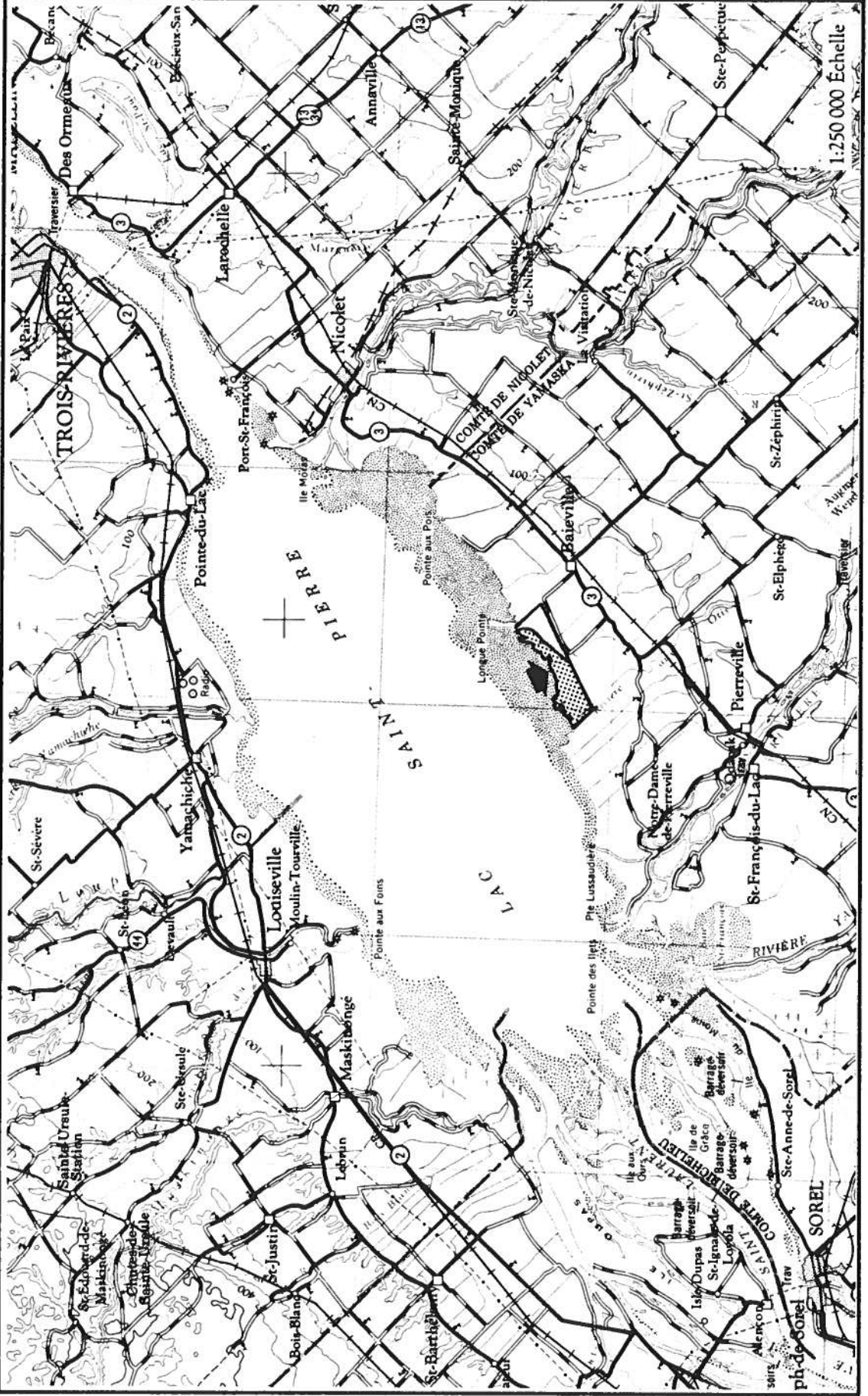


Figure 1: Localisation du projet

**LOCALISATION  
PROJET : COMMUNE DE BAIE-DU-FEBVRE**

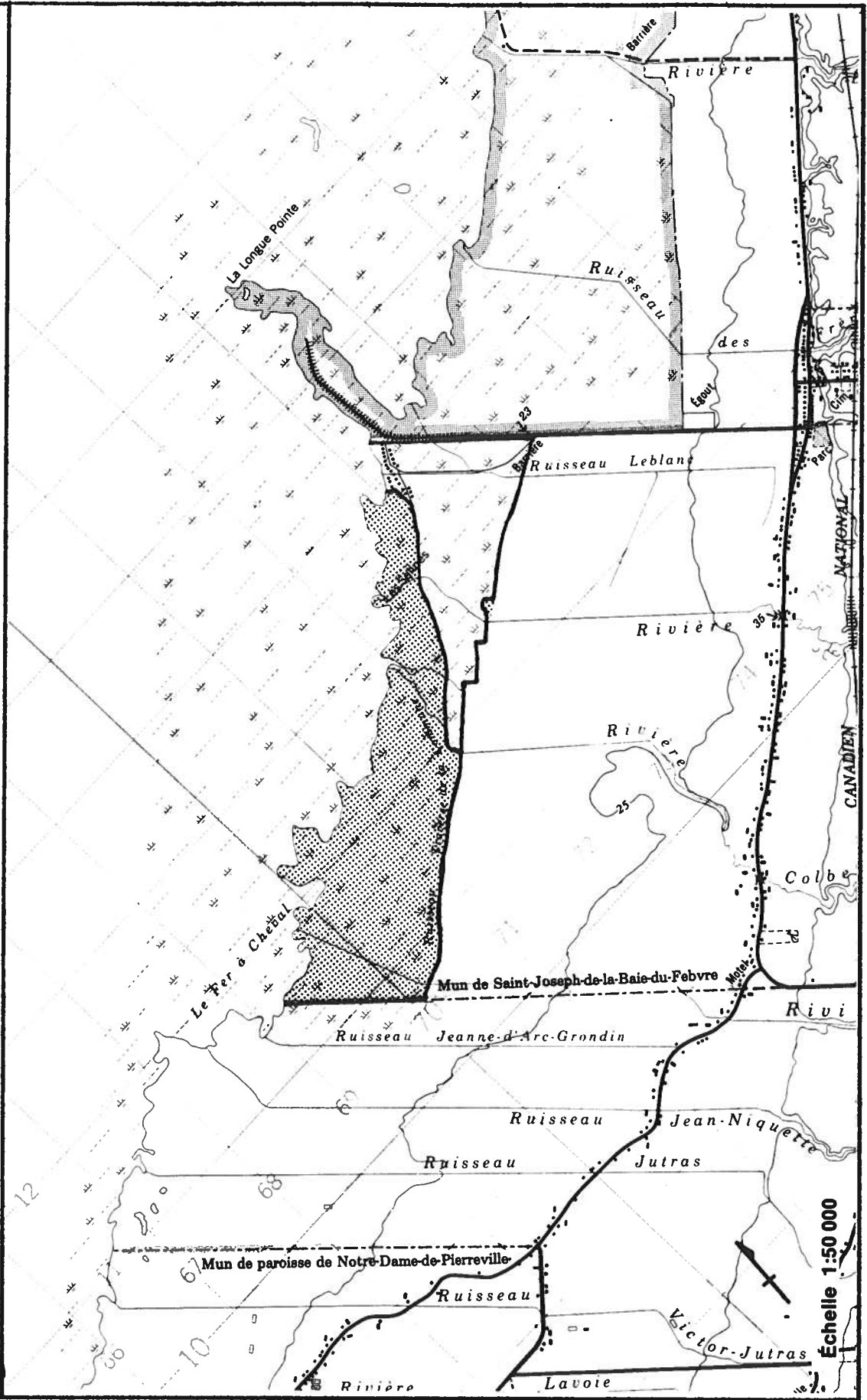
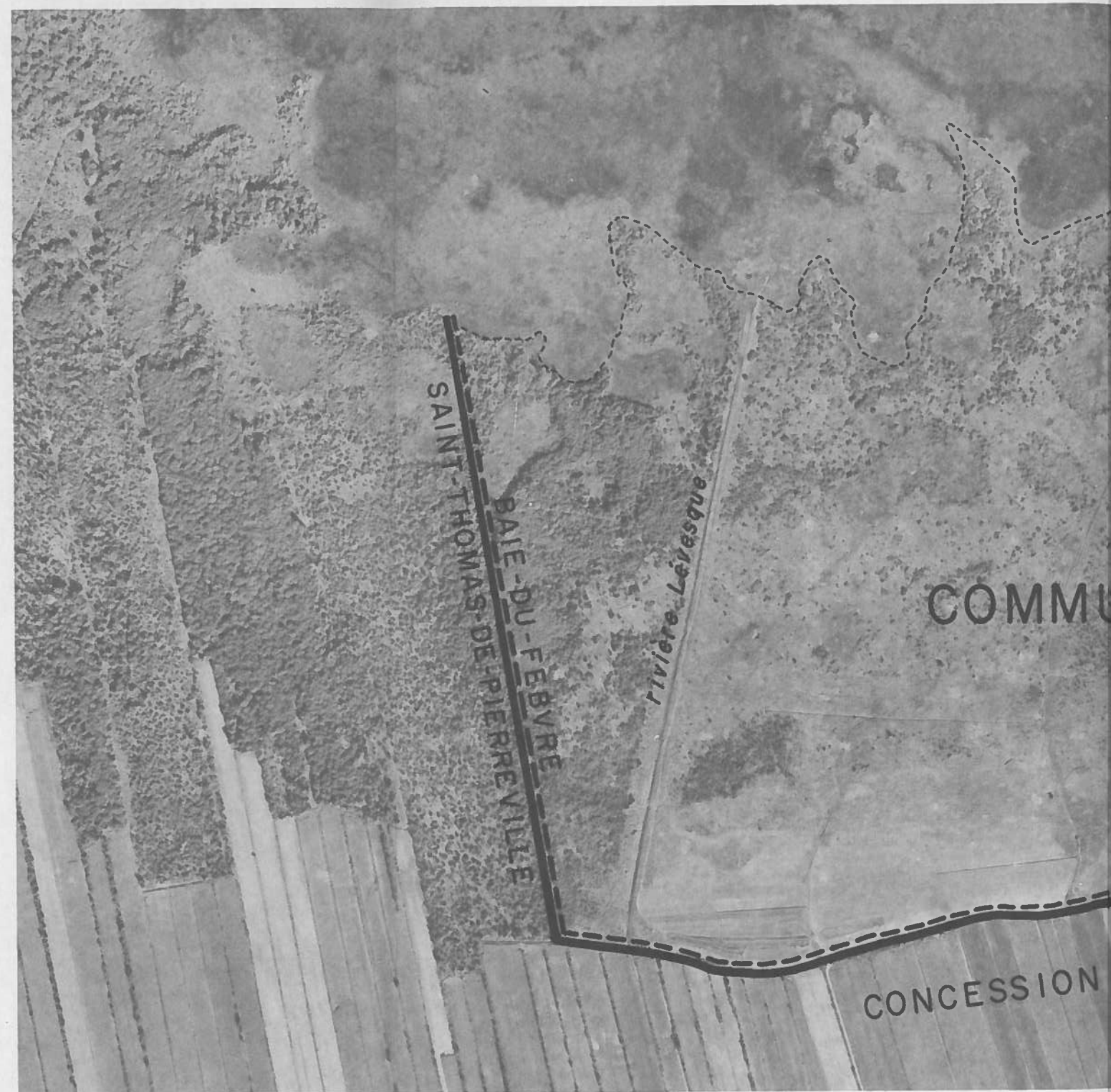


Figure 2: Localisation du projet

# LOCALISATION DU PROJET DE LA COMMUNE DE BAIE-DU-FEBVRE

- LIMITE DE LA COMMUNE DE BAIE-DU-FEBVRE  
(430 ha)
- - - - LIMITE DU TERRITOIRE SOUS BAIL  
(330 ha)
- ..... LIMITE APPROXIMATIVE DU LAC SAINT-PIERRE
- . - . LIMITE DE LA RÉCURRENCE 2 ANS

ÉCHELLE APPROXIMATIVE 1:10 000



LAC SAINT-PIERRE

COMMUNE DE BAIE-DU-FEBVRE

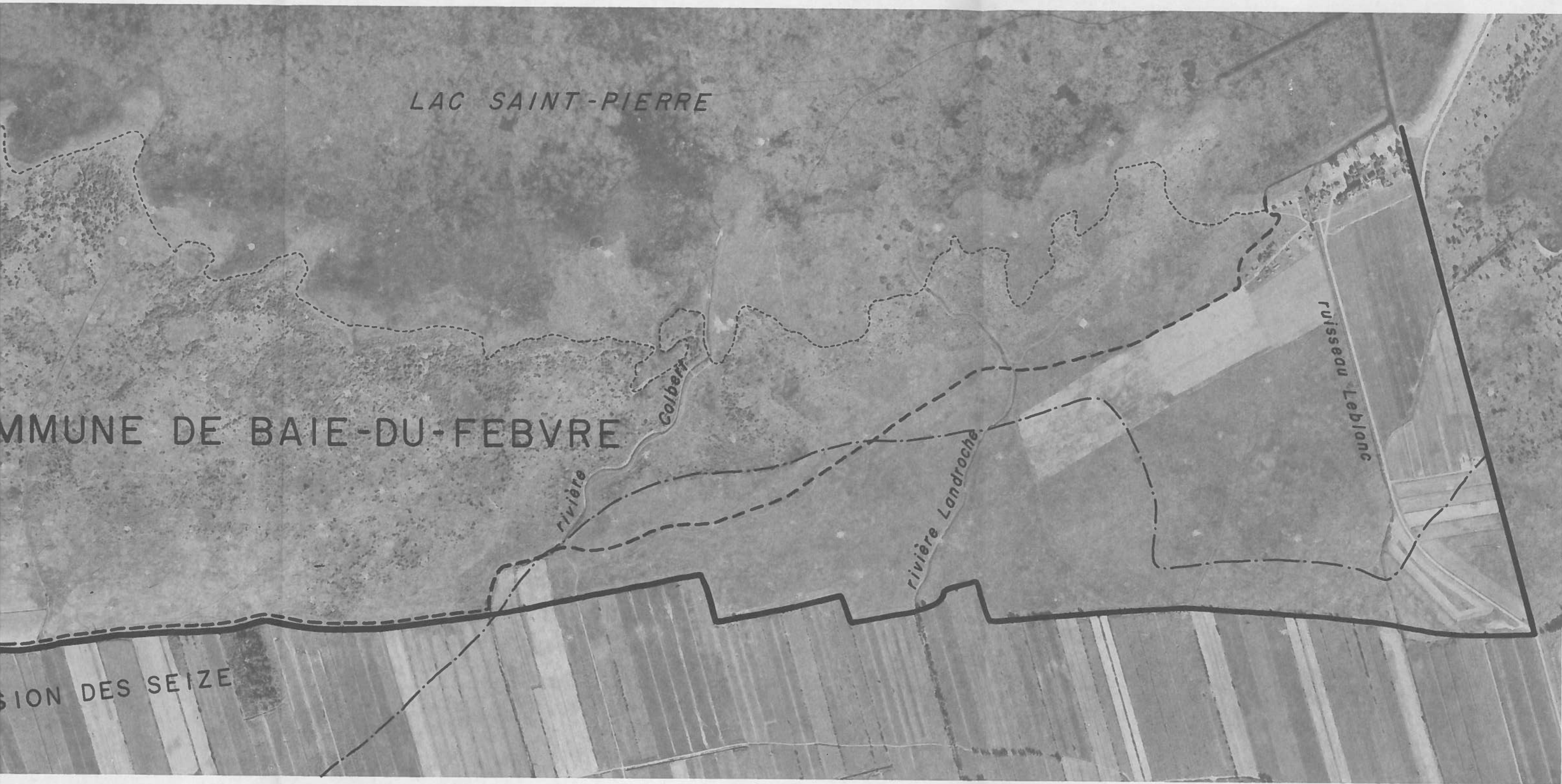
Colbert

rivière

rivière Landroche

Ruisseau Leblanc

SSION DES SEIZE



# LOCALISATION DES AMÉNAGEMENTS

## POUR LE POISSON

- ① FOSSÉS PISCICOLES (7 ha)
- ② MARAIS ET FOSSÉS (15 ha)

## POUR LA SAUVAGINE

- ③ HALTE MIGRATOIRE ET SITE DE REPRODUCTION (25 ha)
- ④ MARAIS PERMANENT (34 ha)
- ⑤ CONTRÔLE DU COUVERT POUR LA NIDIFICATION (23 ha)

- Limite des terres sous bail
- ===== Chemin d'accès au lac Saint-Pierre
- ==== Fossés piscicoles
- ==== Fossés pour la sauvagine
- ♣ Marais
- ++++ Digue
- Structure de contrôle
- Station de pompage
- Écoulement

ÉCHELLE APPROXIMATIVE 1:10000



LAC SAINT-PIERRE





